

5 mai 2020 - Communiqué officiel de la SFHG - Covid-19

Lettre du Pr Patrice Mertl, Président SFHG

Mon cher Collègue et cher Ami,

Le 11 mai prochain est prévue une sortie progressive et prudente de notre longue période de confinement, au cours de laquelle la majeure partie de l'activité de Chirurgie de la Hanche et du Genou a été suspendue de façon légitime.

Pourtant cette levée du confinement ne signifie pas le retour à une vie normale et à des activités chirurgicales débridées, ce d'autant que l'état d'urgence sanitaire, matérialisé par le plan blanc, ne sera pas levé avant le 24/07 prochain. Je comprends l'impatience de beaucoup d'entre vous, et les nécessités vitales pour bon nombre de nos collègues libéraux, de reprendre une activité soutenue. Mais le plan blanc sous-entend normalement la suspension de toute activité chirurgicale programmée. **Cependant une majorité d'ARS sont intervenues malgré tout avec un message permettant d'envisager une reprise progressive et raisonnée des activités chirurgicales au sens large.**

En ce qui concerne notre chirurgie, essentiellement fonctionnelle, il faut donc se montrer extrêmement prudent. C'est la raison pour laquelle le CNP-COT d'Orthopédie a réuni l'ensemble des acteurs de notre discipline au cours d'une large visio-conférence pendant laquelle nous avons tous pu débattre et échanger, en vue de l'élaboration d'un texte commun. Ces recommandations vous ont été transmises à tous, et je tiens à insister, au nom de l'ensemble du CA de la SFHG, sur l'importance de leur respect. Vous avez été nombreux à suivre également la veille le webinar organisé par la SOFCOT sur le déconfinement.

Au mieux, il ne faut donc pas espérer reprendre nos activités concernant la hanche et le genou, à plus de 50/60% de notre capacité habituelle, au moins jusqu'à la levée du plan blanc. Il en est de même pour les consultations. Tous les détails de fonctionnement vous ont été transmis par le CNP-COT, avec les diaporamas de Luc Favard que je vous adresse en pièce jointe. **Il faut insister également sur le devoir d'information lié au risque COVID, que je ne peux que vous recommander de tracer dans vos dossiers.** Le risque médico-légal est en effet majeur en cette période, et le non-respect des recommandations du CNP pourrait entraîner un désengagement de l'ONIAM prévu pendant la crise sanitaire, voire un retrait des assureurs, ou la caractérisation d'une faute détachable du service pour les hospitaliers.

Je sais pouvoir compter sur votre sens des responsabilités pour traverser avec sagesse les difficultés que rencontrons tous pendant cette crise sans précédent. J'espère surtout avoir le plaisir de vous retrouver nombreux pendant la journée des spécialités au cours du prochain congrès SOFCOT, dans un climat plus serein.

Bien confraternellement,
Pour le CA de la SFHG,

Patrice Mertl
Président SFHG